

# La Pierre Chany - Règlement

## COMMUN AUX DEUX FORMULES :

- Ouverte à toutes personnes majeures le jour de l'épreuve, la manifestation cycliste «La Pierre CHANY» est une course caractérisée par un esprit de convivialité (arrêts ravitaillements sur le parcours, repas à l'arrivée, récompenses, tirage au sort,...).
- Obligation de respecter le code de la route ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux sur tous les parcours.
- **Tout participant circulant sur la partie Gauche de la chaussée recevra un 1er avertissement de la part des motos sécurité ou des ARBITRES, et donnera lieu à une mise hors course au 2ème avertissement par le retrait de son dossard.**
- Obligation de posséder une assurance Responsabilité Civile adaptée.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours, tout participant accompagné d'une voiture suiveuse pourra être exclu de l'épreuve et/ou des classements par l'organisateur.
- Obligation des participants d'emprunter les parcours fléchés proposés par l'organisateur et de satisfaire à tous les contrôles de passage qui seront au minimum de trois : départ, intermédiaire et arrivée.
- Tandems mixtes ou avec handicapé licencié HANDISPORT autorisés avec deux engagements nécessaires.
- L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit ne donne droit à aucun remboursement, mais le cadeau souvenir sera adressé à toutes personnes absentes sur demande expresse adressée à l'organisateur avant le 31 Août de l'année de l'épreuve.
- Les véhicules balais rouleront à une vitesse de 20km/heure, tout concurrent rattrapé sera déclaré hors course, il rendra son dossard et/ou sa plaque de guidon, ainsi que sa « puce » électronique exclusive.
- Le choix des parcours se fera avant le départ, il n'y aura aucune possibilité de changer en cours d'épreuve.
- Obligation de se conformer à la réglementation « fédérale » pour tous les points non prévus au présent règlement.
- Le matériel non homologué UCI est interdit sur l'épreuve. les V.A.E ( Vélo à Assistance Electrique ) est autorisé sur le petit parcours 50 km.
- L'inscription vaut acceptation du règlement de l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure ou pour toutes raisons qui leur seraient imposées par les autorités de tutelles.
- Il est impérativement demandé de ne rien jeter sur la voie publique (papiers, bouteilles, doses énergétiques, ...), la nature doit être préservée, il en va de la pérennité de notre épreuve.
- Chaque participant doit porter durant toute l'épreuve, en suivant les instructions de l'organisateur, son dossard et/ou sa plaque de guidon et sa « puce » électronique sous peine de se voir exclu de l'épreuve.
- Conformément à la réglementation, des contrôles antidopage peuvent avoir lieu.
- L'organisateur peut exclure de l'épreuve ou des classements tout participant qui ne respecte pas le règlement de cette dernière.
- L'organisateur se réserve le droit de limiter les engagements.

## FORMULE CYCLOSPORTIVE :

- L'épreuve est placée sous l'égide de la FFC.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Toute personne qui l'ôterait s'exclurait de l'épreuve.
- Obligation de fournir à l'engagement soit une licence (FFC, UFOLEP, TRIATHLON, FSGT, HANDISPORT), soit un certificat médical de moins d'un an spécifiant l'aptitude à la pratique du cyclisme sportif.
- **Les coureurs licenciés FFC « Elite » 1ère et 2ème catégorie, ne peuvent pas participer au classement**